



Bref historique sur le concept de la culture de la paix

Origine du concept à l'UNESCO : Le concept de culture de la paix est apparu à la fin de la guerre froide. Pour la première fois, l'objectif en vue duquel avait été fondée l'Organisation des Nations Unies, l'abolition de la guerre, devenait accessible. L'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, s'était engagée dans des activités visant à promouvoir une culture de la paix dès le moment où elle avait été fondée, au lendemain de la seconde guerre mondiale, pour élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes. Le concept de culture de la paix a été formulé par le Congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, qui s'est tenu en Afrique (Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 1989). Dans sa déclaration finale, le Congrès recommandait à l'UNESCO de « (...) contribuer à la construction d'une nouvelle vision de la paix par le développement d'une culture de la paix, sur le fondement des valeurs universelles du respect de la vie, de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance, des droits de l'homme et d'égalité entre les femmes et les hommes ». Le terme *culture de la paix* était inspiré par l'initiative *Cultura de paz* lancée au Pérou en 1986 et par la Déclaration de Séville sur la violence, élaborée en 1986 par des scientifiques du monde entier, qui affirmait scientifiquement et catégoriquement que la guerre n'est pas déterminée par les gènes, par un cerveau violent, par la nature humaine ou par l'instinct, mais qu'elle est plutôt une invention sociale. Par conséquent, « la même espèce qui a inventé la guerre est également capable d'inventer la paix ».

Les programmes nationaux pour une culture de la paix : En 1992, le Conseil exécutif de l'UNESCO a demandé que soit mis en place un programme spécifique pour une culture de la paix à titre de contribution aux efforts déployés par les Nations Unies pour le maintien de la paix. Partant du principe que les opérations de maintien de la paix pouvaient éventuellement à elles seules assurer l'absence de guerre mais qu'elles n'avaient pas le pouvoir d'instaurer la dynamique d'une paix positive, l'UNESCO a fait valoir en 1992 que le meilleur moyen d'y parvenir pouvait être d'amener les anciens adversaires d'un conflit à s'engager dans des entreprises communes de développement humain. Se proposant d'agir avant tout dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, l'UNESCO a offert ses services pour *la construction de la paix au lendemain des conflits*. Des programmes nationaux ont ainsi été mis en chantier dans bon nombre de pays d'Amérique centrale et d'Afrique et en collaboration avec le gouvernement des Philippines.

La stratégie à moyen terme de l'UNESCO : Un tournant majeur est survenu en 1995 lorsque la Conférence générale de l'UNESCO a décidé de consacrer la stratégie à moyen terme de l'Organisation pour les années 1996-2001 à une culture de la paix. La Conférence générale a déclaré que « le défi majeur, en cette fin du XXe siècle, est d'amorcer la transition d'une culture de la guerre vers une culture de la paix » :



- une culture de la convivialité et du partage, fondée sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, de tolérance et de solidarité,
- une culture qui rejette la violence, s'attache à prévenir les conflits à leurs sources et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation,
- une culture qui assure à tous le plein exercice de tous les droits et les moyens de participer pleinement au développement endogène de leur société. »

Un projet transdisciplinaire : L'UNESCO a alors établi un projet transdisciplinaire dans le cadre duquel ses divers secteurs, notamment l'éducation, la culture, la communication et les sciences sociales, contribuaient de façon coordonnée à relever ce défi.

L'Assemblée générale de l'ONU : Reconnaisant l'importance de l'expérience de l'UNESCO dans le domaine de la culture de la paix, la 52^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, réunie à l'automne 1997, a intitulé un article distinct de son ordre du jour « Vers une culture de la paix » et demandé au Secrétaire général, en coordination avec le Directeur général de l'UNESCO, de lui soumettre un rapport sur son projet transdisciplinaire accompagné d'un projet de déclaration et de programme d'action sur une culture de la paix. L'Assemblée générale a, en outre, fait écho à la recommandation du Conseil économique et social (ECOSOC) en proclamant que l'an 2000 serait l'Année internationale de la culture de la paix et que son Point Focal serait l'UNESCO.

Le Conseil Exécutif de l'UNESCO qui s'est réuni à Tachkent sur l'invitation du Président de la République d'Ouzbékistan a, dans le cadre de sa session de novembre 1998, adopté la Déclaration de Tachkent pour la culture de la paix et défini les actions de l'UNESCO dans les Etats Membres. Conscient de la responsabilité éminente qui incombera à l'UNESCO pendant l'Année internationale de la culture de la paix et la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, le Conseil Exécutif a lancé une invitation aux Etats Membres, au Système des Nations Unies et aux autres organisations gouvernementales et non gouvernementales afin que soit célébrée cette Année internationale. Il les a invités « à prendre dès à présent toutes les mesures nécessaires pour assurer son succès et à affirmer de la sorte les valeurs de tolérance, de compréhension mutuelle, ainsi que celles de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, autant d'actions qui profiteront avant tout aux femmes, à la jeunesse et aux pays moins avancés ».

De l'Année à la Décennie : A l'automne 1998, la 53^{ème} Assemblée générale a approuvé une recommandation de l'ECOSOC, fondée sur une proposition émanant de tous les lauréats du prix Nobel de la paix, l'invitant à proclamer la décennie 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». L'an 2000 devrait ainsi se présenter comme un nouveau départ engageant un processus de transformation au long cours.

La déclaration et le plan d'action : Après neuf mois de débat, le 13 septembre 1999, la 53^{ème} Assemblée générale a adopté une « Déclaration et un programme

d'action sur une culture de la paix » (A/53/243). L'article premier de la déclaration donne la dernière et la plus complète définition de la culture de la paix « comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur :

- a) Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;
- b) Le respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;
- c) Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur promotion ;
- d) L'engagement de régler pacifiquement les conflits ;
- e) Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en ce qui concerne le développement et l'environnement ;
- f) Le respect et la promotion du droit au développement ;
- g) Le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes ;
- h) Le respect et la promotion des droits de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information ;
- i) L'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations; et encouragés par un environnement national et international favorisant la paix et dont l'instauration dépend d'un environnement national et international propice ».

